

Fiche Candidat-Certification T1

Objet : Certification de compétence au coaching Premier Degré Technique T1

Pré requis :

- Avoir rempli et transmis son dossier d'inscription.
- Avoir réglé ses frais d'inscription (100 € pour un adhérent et 170 € pour un non-adhérent).
- Venir avec une pièce d'identité.
- Venir avec un invité qui aura comme rôle d'être coaché par un autre candidat.

Composition du Jury :

- Le Jury est composé de 3 certificateurs dont un président du jury
- Les certificateurs ont été habilités par un processus décidé et mis en place par le bureau

Déroulé de la certification :

1. Entretien de coaching :

- Le candidat est mis en situation et évalué par un certificateur (tiré au hasard) sur la base d'une grille d'évaluation de mise en situation (définie à partir du référentiel des compétences Niveau T1 dont le candidat aura, au préalable, pris connaissance sur le site : <http://www.metiersducoaching.com/pages/ressources/telechargements.html>)
- Pour cette mise en situation le candidat coache un des invités tiré au hasard.
- Cet entretien se déroule sur une durée de 35 minutes. Pendant cet entretien le candidat accompagne l'invité pour lui permettre d'avancer dans l'élucidation de son objectif. Ce n'est pas l'équivalent d'un entretien de coaching de premier contact durant lequel on pose l'objectif de l'ensemble du coaching. Il s'agit d'explorer une situation et uniquement de clarifier l'objectif d'une séance précise de coaching qui pourrait faire partie de l'ensemble d'un contrat de coaching.

2. Présentation devant le Jury :

- Le candidat présente pendant 10 minutes devant le jury la vision de sa prestation.
- A la suite de quoi le jury, pendant environ 20 minutes, pose des questions au candidat.

3. Délibération du Jury :

- Juste après le jury délibère.
- Les résultats de cette délibération seront transmis au candidat via une réponse écrite.
- Si un candidat échoue il pourra bénéficier :
 - de la possibilité de se représenter, gratuitement, à la certification du Niveau T1, lorsqu'il se sentira de nouveau prêt.
 - En cas de 2ème échec, le candidat devra refaire un dossier de demande de certification.